



31 janvier 2014

(14-0559)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>RWANDA</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Rwanda Bureau of Standards</i> (Office rwandais de normalisation) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: P.O. Box: 7099 Kigali (Rwanda) Téléphone: +(250) 252 586103/58 2946 Fax: +(250) 252 583305 Courrier électronique: info@rbs.org.rw Site Web: http://www.rwanda-standards.org/
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [X], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Produits d'origine animale en général (ICS 67.120.01). Viande et produits à base de viande, y compris le poisson: Code d'usages en matière d'hygiène pour les produits transformés à base de viande; Saucisses - Partie 1: saucisses de porc fraîches, cuites et fumées, chair à saucisse de porc et de bœuf - Spécification; Viande de bœuf en conserve du type "Corned beef"; Code de pratique pour la manipulation, la transformation et la distribution de poisson; Volailles (poulet) parées; Poissons à nageoires frais - Partie 1: Poissons frais, entiers; Poissons à nageoires frais - Partie 2: Filets de poisson frais; Poisson à la sauce tomate en conserve - Partie 1.
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>MINISTERIAL INSTRUCTION NO 21/2013 OF 03/07/2013 DECLARING COMPULSORY RWANDAN STANDARDS</i> (INSTRUCTION MINISTÉRIELLE n° 21/2013 DU 03/07/2013 DÉCLARANT LES NORMES RWANDAISES OBLIGATOIRES), 37 pages en anglais, 37 pages en français
6. Teneur: Norme rwandaises obligatoires pour la viande et les produits à base de viande, y compris le poisson

7.	<p>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Détermination d'assurer la santé et la sécurité des consommateurs, les pratiques loyales dans le commerce des biens et services, la sauvegarde de l'hygiène publique, la santé et la sécurité animale et végétale et la protection de l'environnement.</p> <p>Assurer la sécurité et la santé des consommateurs, faciliter le commerce, protéger l'environnement et préserver l'image du pays.</p> <p>Aligner le système de numérotation des normes rwandaises avec ceux de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et des normes internationales.</p> <p>Protection de la santé ou de la sécurité des personnes.</p> <p>Prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs.</p>
8.	<p>Documents pertinents: ANNEXE DES INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES N° 21/2013 DU 03/07/2013 DÉCLARANT LES NORMES RWANDAISES OBLIGATOIRES (LISTE DES NORMES OBLIGATOIRES - ALIMENTS ET PRODUITS AGRICOLES, 8-5):</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Code of hygienic practice for processed meat products, RS 81</i> (Code d'usages en matière d'hygiène pour les produits transformés à base de viande. Norme rwandaise n° 81); - <i>Sausage - Part 1: Fresh, Cooked and Smoked Pork and Sausages, pork and Beef Sausage meat - Specification, RS 44-1</i> (Saucisses - Partie 1: saucisses de porc fraîches, cuites et fumées, chair à saucisse de porc et de bœuf - Spécification. Norme rwandaise n° 44-1); - <i>Canned Corned Beef - Specification, RS 45</i> (Viande de bœuf en conserve du type "Corned beef" - Spécification. Norme rwandaise n° 45); - <i>Code of Practice for Handling, processing and Distribution of fish, RS 46</i> (Code de pratique pour la manipulation, la transformation et la distribution de poisson. Norme rwandaise n° 46); - <i>Dressed poultry (Chicken) - Specification, RS 47</i> (Volailles (poulet) parées - Spécification. Norme rwandaise n° 47); - <i>Fresh Fin Fish - Part 1: Fresh whole fish - Specification, RS 48-1</i> (Poissons à nageoires frais - Partie 1: Poissons frais, entiers - Spécification. Norme rwandaise n° 48-1); - <i>Fresh Fin Fish - Part 2: Fresh fish fillet - Specification, RS 48-2</i> (Poissons à nageoires frais - Partie 2: Filets de poisson frais - Spécification. Norme rwandaise n° 48-2); - <i>Canned Fish in Tomato Sauce - Part 1: Specification, RS 55-1</i> (Poisson à la sauce tomate en conserve - Partie 1: Spécification. Norme rwandaise n° 55-1).
9.	<p>Date projetée pour l'adoption: -</p> <p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: 5 août 2013</p>
10.	<p>Date limite pour la présentation des observations: -</p>
11.	<p>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p><i>Rwanda Bureau of Standards</i> (Office rwandais de normalisation) <i>WTO/TBT Enquiry Point</i> (Point d'information OTC pour l'OMC) P.O. Box: 7099 Kigali (Rwanda) Téléphone: +250 58 6103 Fax: +250 58 2946 Courrier électronique: info@rbs.org.rw Site Web: http://www.rwanda-standards.org/ http://members.wto.org/crnattachments/2014/TBT/RWA/14_0437_00_x.pdf</p>